

Séance du 24 janvier 2007

L'an deux mil sept le vingt quatre Janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU, 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, M. Rémy LE MEUR, M. Pierre LE DILAVREC, Mme Louissette LE ROUX.

Absents : Mme Françoise NORMAND, M. Michel LE ROY, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY-LE JAN, M. Tanguy MORVAN.

Procurations : M. Michel LE ROY à M. André RIOU, Mme Françoise NORMAND à M. Jean CORVEZ, Mme Sylvie GEFFROY-LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Janvier 2007

Date de Publication : 25 Janvier 2007

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet : Règlement d'honoraires d'avocat
--

Le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de délibérer sur le paiement d'une facture d'honoraires présentée par Me COUDRAY dans le cadre du contentieux Station d'épuration. Le montant des honoraires présentés est de 445.65 € TTC.

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à effectuer le paiement de cette facture. Adopté à l'unanimité.